

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Monsieur CUNEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame MONFORT, Madame BERNARDINI, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Monsieur Jean-David MARION.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur THIEBAUD (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Madame VERDINO (pouvoir à Madame Sophie MANA)
Madame PAPALEO (pouvoir à Monsieur Thomas PHILIP)
Madame GALLART (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Madame PRESTAT (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)
Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Isabelle MONFORT)
Monsieur MASSUCO (pouvoir à Madame Widad FERJANI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 16/02/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :

**OBJET : DIRECTION GENERALE - Commission Consultative des Services Publics Locaux -
Présentation de l'état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année 2023**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre GIRAN - Maire de la ville de Hyères les Palmiers

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Je vais donc vous rendre compte, pour l'année 2023, des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Commune d'Hyères, qui s'est réunie 2 fois.

Réunion du 18 septembre 2023 :

La C.C.S.P.L a émis un avis favorable sur le dossier suivant :

- Création d'une régie à autonomie financière pour les Ports de Plaisance d'Hyères.

Réunion du 21 novembre 2023 :

La C.C.S.P.L a examiné les rapports annuels 2022 des délégataires du service public suivants (article L 1411-3 du CGCT) :

- Fourrière automobile _ GARAGE SAINT GERVAIS
- DSP des PLAGES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :
 1. KAINA BEACH (Boulevard Front de Mer / Salins)
 2. LE PETIT BAIN (Boulevard de la Marine)
- DSP pour l'exploitation du CASINO.

Elle a également examiné les bilans d'activité des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière :

- Port d'Hyères Saint-Pierre
- Port de l'Ayguade
- Port de la Capte
- Port Auguier
- Port du Niel
- Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU, l'exposé des motifs,

VU l'avis de la 4e commission,

PREND ACTE de l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2023.

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,

Monsieur Olivier MICAZZOLI
Secrétaire de séance



Le Maire
Jean-Pierre GIRAN



ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

Publié le

Reçu en préfecture le